



Accès jardin pour travaux parties communes

Par **nanjo**, le **28/04/2008** à **12:00**

Nous louons une maison fond de cour et avons été prévenu en J-10 que nous devons laisser l'accès à notre jardin pour le ravalement de la façade arrière de l'immeuble sur rue, pour une durée indéterminée. Le début des travaux correspond à mon retour de la maternité avec un nouveau-né. Nous souhaitons faire reporter ces travaux et ne pas laisser l'accès. Sommes-nous en mesure de refuser? Merci par avance